

COMPTE RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 20 octobre 2014 à 19 h

Présents : RANNARD Paul, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : FOURNET Marie-Claude (pouvoir à Mme CUTELLE), CHATENAUD Jean-Luc (pouvoir à M. RANNARD), REY Dominique (pouvoir à M. LAMBERT).

Secrétaire de séance : Jean-Yves MACHARD

Date de convocation : 14/10/2014

Nombre de Conseillers en exercice : 21 Nbre de Présents : 18 Nbre de Votants : 21

Heure d'ouverture de séance : 19h10

Heure de clôture de séance : 22h20

Ordre du jour :

19 heures : Adoption du dernier compte rendu

Communication des décisions prises par délégation

Assainissement : lancement de procédures de mise en concurrence

MOE : réhabilitation du poste de refoulement à Chêne « Cardinats »

Bureau d'études pour prélèvements et analyses des eaux et des boues des stations d'épuration

Environnement : lancement procédure pour mise en concurrence marché d'enlèvement et de traitement des déchets issus de la déchetterie

Informations et Questions diverses.

20 heures : Accueil de Mr le Préfet et de ses services pour la présentation de la loi de territorialité



Après avoir nommé le secrétaire de séance, et avoir excusé les absents, le Président sollicite l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Dossier de création d'une ZAC III. Avis favorable du conseil

I - Compte-rendu de la séance du 10 Septembre 2014

Le conseil adopte le compte rendu de la dernière séance.

II - Communication des décisions

Le Président donne communication des décisions prises depuis la dernière séance à savoir :

N° 34/14 du 25/09/2014 – avenant N°1 Ouverture d'une ligne de trésorerie convention de mise à disposition de la salle centrale de la maison de vie

Délégation aux membres du bureau :

AUTORISATION de modifier la convention temporaire en rajoutant un créneau horaire supplémentaire (mercredi ET jeudi de 18h à 19h30, au bénéfice de l'association Yoga harmonie).

N° 35/14 du 16/10/2014 – décision modificative N°1 Budget annexe Maison de vie

Délégation aux membres du bureau :

Nécessité d'ouvrir des crédits en investissement

virement de crédits en section de fonctionnement :

	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
Chapitre 012 - 64131 rémunération des non-titulaires		50 000.00
Chapitre 023 023 – virement section d'investissement	50 000.00	
total	50 000.00	50 000.00

et ouverture de crédits en section d'investissement

	Recettes	Dépenses
Chapitre -021 Virement de section de fonctionnement	50 000.00	
Chapitre - 21 immobilisations 2184 – Mobilier		25 000.00
2138 - travaux		25 000.00
total	50 000.00	50 000.00

N° 36/14 du 16/10/2014 – décision modificative N°1 Budget annexe Assainissement

Délégation aux membres du bureau :

Suite à des annulations de PRE ou de factures erronées (fuite d'eau), il y a lieu de procéder aux remboursements et de pourvoir aux crédits nécessaires

Section de fonctionnement	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
Chapitre 67 - 6718 autres charges exceptionnelles	3 500.00	
Chapitre 65 6541 créances admises en non-valeur		3 500.00
total	3 500.00	3 500.00

N° 37/14 du 16/10/2014 – local PMI Maison de vie – convention temporaire d'occupation

Délégation aux membres du bureau :

Le Président est autorisé à signer une convention temporaire d'occupation du local vide « PMI » suite à la requête de Mme Elise Dufour, sage-femme (convention temporaire jusqu'au 30/09/2015 pour 50 € mensuels toutes charges comprises).

N° 38/14 du 17/10/2014 – souscription des prêts inscrits aux budgets primitifs**Délégation aux membres du bureau**

Avis favorable pour souscrire les prêts inscrits aux budgets primitifs.

Après mise en concurrence, le Crédit Agricole des Savoie s'avère être le moins disant pour un prêt à échéance trimestrielle constante.

Les amortissements dégressifs sont abandonnés car chargeant les premières années de remboursement.

Objet	Maison de vie	Zone de loisirs
Montant du prêt	160 000.00 €	450 000.00 €
Durée (en mois)	180	180
Périodicité de remboursement	trimestrielle	trimestrielle
Caractéristique	Echéance constante	Echéance constante
Taux	2.48 %	2.48%
Date de versement	31/12/2014	31/12/2014
Départ des amortissements	01/01/2015	01/01/2015
1 ^{ère} échéance	31/03/2015	31/03/2015
Frais de dossier	160 €	450 €

III - ASSAINISSEMENT

Mr Lambert, vice-président, prend la parole et sollicite l'avis du conseil pour lancer des procédures de consultation pour deux dossiers.

- **Remplacement du poste de refoulement des Cardinats à Chêne en Semine:**

Ce poste, bien que construit en 2007, ne donne pas satisfaction en matière de fonctionnement. De plus, la commune de Chêne, devant urbaniser prochainement un secteur à proximité, il ne pourra satisfaire les besoins.

Le conseil donne son accord pour remplacer ce poste de refoulement et décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre par procédure adaptée.

Mr Magnin regrette toutefois que le bureau ayant procédé à l'étude initiale n'ait pas pris en considération certains paramètres qui aujourd'hui conduisent à cette décision (dimensionnement faible, coudes multiples, ...). Il souhaite ne pas reconduire les mêmes erreurs. Mr Lambert se porte garant de la vigilance à porter à cette étude.

- **Marchés à bons de commandes** : prélèvements et analyses des eaux et boues des stations d'épuration :

Le conseil donne son accord pour lancer une procédure, adaptée dans le cadre de la mise en concurrence pour retenir un bureau chargé des analyses précitées.

IV - ZAC III de la Croisée

Mr Lagriffoul poursuit en rappelant que la communauté a

- souhaité, par délibération du 17/01/2013, adopter le principe de création d'une nouvelle ZAC (ZAC III – délibération ci jointe)
- fixé par délibération du 26/02/2013 la phase de concertation

Depuis, la commune de Clarafond/Arcine s'est engagée dans une révision de son PLU afin de rendre constructible la zone concernée.

A ce jour, compte tenu du classement en zone de montagne de la commune de Clarafond/Arcine (problème du principe de continuité) la DDT doit confirmer si une « déclaration de projet » pourrait permettre le classement de la zone dans l'attente de la finition du projet de PLU.

La communauté a attendu l'avancement de cet important dossier d'urbanisme avant de se lancer dans la procédure.

A ce jour, il devient urgent de réaliser ce dossier compte tenu des demandes en foncier. Considérant une réponse imminente des services de la DDT, il est proposé d'engager la procédure adaptée telle que prévue par délibération du 17/01/2013 pour une mission d'assistance à maitre d'ouvrage.

Le conseil décide de prendre une délibération réaffirmant les termes des délibérations de 2013.

V - Informations et questions diverses

Prochains conseils :

La prochaine séance aura lieu le **Mardi 4/11 à 19h30**

Mr Sartory dressera l'état d'avancement du SCOT et fera une présentation sur le projet de PLU Intercommunal.

Mr Magnin présentera ensuite l'avant-projet d'aménagement du site de l'ancien camping.

Une autre séance est déjà programmée pour le **Mardi 2/12 à 20 heures** (prise de position suite à la réunion du 4/12 pour le PLUI, bilan piscine, compte rendu des commissions, conclusion de la rencontre avec les trésoriers dans le cadre du projet de conventions à passer avec les communes pour la facturation assainissement...).

Les réunions de commissions :

Communication le **23/10 à 19heures**

Zone de loisirs le **30/10 à 19heures**

ZAC le **20/11 à 19heures** avec rencontre ensuite avec les acteurs de la Zone.

Les divertissements :

Rappel le jeudi 4/12 à 19heures à la salle des fêtes de Clarafond, repas des élus et personnels des communes et de la Communauté.

Mr Machard se charge de l'organisation.

VI - Loi de mise en œuvre de la territorialisation

Mr Le Président accueille Mr le Préfet de Haute-Savoie, Mme la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois, accompagnés par les services de l'Etat (Mme Nuti représentant la DDT, Mr Dumont de la DIRECCTE et Mr Cuignet lieutenant-colonel, commandant en second du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie).

Après avoir présenté la Communauté (territoire, compétences, gestion financière, partenariat avec les autres communautés notamment via le SCOT), il passe la parole à Mr Le Préfet.

Ce dernier salue les élus, leur stratégie intercommunale véritable, affiche sa satisfaction à rencontrer des élus issus d'un territoire rural, à forte identité, subissant une attractivité indéniable du Genevois et qui a, à son actif, de belles réalisations.

Il poursuit en rappelant la réforme territoriale dans ces grandes lignes :

- *Son fondement* : un niveau d'endettement très important qui nécessite un effort collectif au niveau de la nation
- *Ses réalités* : une baisse affichée des dotations de l'Etat qui, bien qu'annoncée depuis longtemps vont dorénavant s'appliquer
- *Ses objectifs* : une organisation territoriale est donc nécessaire afin de mutualiser au maximum les moyens pour engager les investissements nécessaires à la relance. Pour ce faire, le seuil fixé par la loi, de regroupement de territoires de 20 000 habitants se doit d'être respecté malgré des dérogations possibles. Un schéma départemental sera donc instauré.

Le Président se permet d'interrompre Mr le Préfet et de lui rappeler que les normes étouffent les initiatives locales, que les décisions législatives se révèlent souvent des réflexions à court terme sans anticipation. Pourtant il faut du temps pour la réflexion, l'harmonisation des compétences entre communauté et reste le calcul réel des économies qui seront vraiment faites. Il précise qu'il est nécessaire de créer des communautés de projets et insiste sur le fait qu'avec les communautés voisines, ce principe a déjà été mis en œuvre avec la création du SCOT Usse & Rhône. Il insiste sur l'utilité de garder une dimension à taille humaine afin que les élus puissent poursuivre leur engagement, gage d'une réelle et bonne gestion sur le terrain. Enfin, il s'inquiète sur la répartition des élus au nombre d'habitants et cite l'exemple du secteur de Bellegarde qui détient à ce jour, avec deux communes seulement, la majorité des voix donc la majorité des décisions.

Mr le Préfet écoute attentivement ces préoccupations mais rappelle la tenue nécessaire d'un calendrier pour l'application de cette réforme. Ainsi 2015 sera l'année de la réflexion et de la mise en œuvre, du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il encourage vivement les élus à s'impliquer et faire des propositions afin d'avancer ce schéma.

Mr Lambert soulève la possibilité de transformer la Communauté en Commune Nouvelle avec les avantages qui peuvent en découler.

Cette réflexion est née du projet de réalisation d'un PLU Intercommunal qui « viderait » alors les communes de la partie urbanisme. Car, dans ce cas, les domaines de compétences seraient amoindries (plus que l'Etat civil, le cadastre).

Mr le Préfet annonce qu'il a initié cette réflexion mais plutôt sur les grands bassins de vie (exemple Annecy & Seynod). Il estime que les élus doivent aussi prendre en compte la suggestion de Mr Lambert dans la globalité d'une réflexion à mener sur le territoire.

Cette possibilité pourrait présenter certains avantages :

- Maintien des dotations

- Une plus forte représentation au sein d'une future communauté de communes
- Une économie des frais de fonctionnement.

Il souhaite aussi revenir sur l'important programme de la maison de vie et encourager le médecin généraliste à prendre un interne en qualité de maitre de stage. Le Président se chargera de contacter le praticien à cet effet.

Chaque représentant des services de l'Etat présent dresse un état de leurs fonctions et prérogatives :

- Mme Nuti, souligne les bonnes réalisations en matière d'assainissement. Seuls quelques dossiers méritent des éclaircissements
- Mr Cuignet informe du déroulement d'une campagne de lutte contre les cambriolages et des possibilités de mise en œuvre de vidéo surveillance (à organiser par les mairies mais sur un territoire)
- Mr Dumont affiche sa satisfaction de la conclusion d'un Contrat d'Avenir au sein de la Semine. C'est une chance de plus donnée à un jeune.

Le Président remercie chaque intervenant pour leur participation active et tout particulièrement Mr le Préfet et Mme la Sous-Préfète pour leur écoute et leur disponibilité.

Il faut maintenant réfléchir à l'organisation la plus à même de porter la Semine dans le cadre de cette réforme.

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves MACHARD

